

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 79

Artikel: A travers les sociétés féminines

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BERNE. — Un nombreux public s'était réuni, le 9 mars, pour assister à l'assemblée générale de la Section. Le rapport de la présidente et les rapports des commissions spéciales ont montré que la Société termine une année de travail intense. La Commission de Berne-ville a encore porté tous ses efforts à obtenir par les femmes le droit de vote en matière ecclésiastique. Elle est près d'atteindre ce but, heureusement. Elle a réussi en outre à faire nommer sept femmes dans des Commissions scolaires. La Commission cantonale, par contre, a poursuivi sa propagande à la campagne au moyen de conférences. Elle espère former une organisation cantonale plus active en fondant des groupes suffragistes en différentes localités. — Au sein de la Société, les soirées mensuelles furent vouées à l'étude des questions politiques du jour. La bonne fréquentation des soirées et l'intérêt que les auditrices portèrent tant aux rapports qu'à la discussion nous ont montré que nous nous sommes engagées dans une bonne voie et qu'il sera utile de la poursuivre pour aussi longtemps que les événements se succéderont avec une rapidité aussi surprenante. A. L.

BALE. — Notre réunion de mars, organisée en commun avec le Groupe social antialcoolique, comme notre assemblée générale qui a eu lieu au début d'avril, nous ont toutes deux fourni l'occasion de poser nos revendications en matière de politique sociale. M^{lle} Ternetz, docteur en médecine, nous a montré comment ce sont les femmes qui souffrent le plus des ravages de l'alcoolisme, des maladies vénériennes, et des logements malsains; aussi la lutte contre ces maux actuelles est-elle pour nous un devoir, et par conséquent le droit de participer efficacement à cette lutte la conséquence toute naturelle de ce devoir. M. Bernoulli, architecte, qui succéda à M^{lle} Ternetz dans cette conférence, a insisté sur ce que le côté économique de la question du logement en a fait oublier le côté social, et a prôné les maisons particulières pour chaque famille, chacune possédant un jardin. Une intéressante discussion s'est engagée ensuite. — Notre assemblée générale a été surtout consacrée à la question des maladies vénériennes, dont nous a parlé le Dr Hunziker, en indiquant les moyens de les combattre. Il réclame quant à lui l'instruction sur ce point des recrues, puis des fiancés se présentant à l'état-civil, et recommande chaudement des expositions circulantes accompagnées de conférences explicatives. La législation doit aussi intervenir: toute ville devrait avoir sa propre polyclinique dermatologique, qui s'engagerait à traiter aussi les ressortissants d'autres cantons, et les caisses d'assurance-maladie devraient reconnaître les maladies sexuelles dans leurs catégories de maladies. L'obligation et la contrainte en ces matières ne peuvent que pousser à la résistance, et en tout cas le traitement de ces maladies doit être gratuit. La meilleure sauvegarde est le mariage entre jeunes: c'est ce que la législation devrait autoriser. M^{me} Dr Löffler fait alors la proposition, qui sera transmise à la prochaine Assemblée générale de l'Association suisse, qu'un certificat médical soit demandé aux époux, et que le mariage soit interdit jusqu'à complète guérison; que des conseils médicaux et des indications pour le traitement à suivre soient donnés aussi bien aux couples légitimes qu'illégitimes. L'Assemblée fait siennes ces propositions, et il est en outre demandé de lutter contre les pratiques abortives secrètes, de punir les malades atteints de maladies vénériennes qui n'ont pas voulu se laisser traiter, et d'autres mesures de même ordre. Mais pour réaliser tout ceci, il nous faut le droit de vote. — En ce qui concerne notre suffrage cantonal, le gouvernement s'est enfin décidé à annoncer qu'il présentera son rapport en mai. En attendant, le Dr Oeri a réussi à ranger de notre côté, lors d'une assemblée du parti libéral, une forte majorité. Enfin, les perspectives assez favorables s'ouvrent quant aux candidatures de femmes dans des Commissions d'établissements municipaux. Il ne s'agit pas, comme je l'ai dit précédemment par erreur, d'une question de droit constitutionnel, mais de l'augmentation du nombre des membres de chacune de ces Commissions, dont les deux membres nouveaux seront des femmes. La proposition du Dr Koechlin en cette matière sera appuyée du côté libéral comme du côté socialiste. C. D.

SAINT-GALL. — Le Conseil d'Etat a publié, le 19 avril, un message au Grand Conseil pour la session qui s'ouvrira le 12 mai, contenant un projet de modification constitutionnelle en matière électorale. Il s'agit ici non seulement d'une simplification des lois cantonales relativement aux droits politiques des Suisses d'autres cantons, mais aussi du suffrage féminin. — Déjà en avril 1913, notre *Union für Frauenbestrebungen* avait appuyé par une pétition et l'envoi d'une brochure la motion Huber demandant qu'il fût reconnu aux femmes suisses et dans les mêmes conditions qu'aux hommes suisses: a) l'éligibilité dans les Commissions scolaires; b) l'éligibilité dans les Commissions de tutelle et d'assistance; c) l'électorat et l'éligibilité en matière ecclésiastique. Cette motion fut — toujours en 1913 — acceptée, et le Conseil d'Etat fut chargé de l'étudier et de rapporter devant le Grand Conseil sur la possibilité de modifier l'art. 104 de la Constitution cantonale, de telle façon qu'il fût possible à une simple mesure législative d'étendre l'éligibilité aux femmes. Et ce n'est qu'aujourd'hui, après six ans exactement, que cette motion sort des

cartons et fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat! Celui-ci propose de modifier l'art. 104 de la Constitution, de manière à laisser au législateur le soin d'établir s'il est possible d'étendre aux femmes suisses l'éligibilité reconnue aux hommes suisses en ces matières, en réservant les droits des organisations confessionnelles, et en stipulant que les motifs d'exception valables pour les hommes le seraient aussi pour les femmes. — Il ne s'agit donc ici, cela est nettement établi, que de l'éligibilité des femmes. C'est un pas en avant, mais combien petit! Et aujourd'hui, il ne saurait absolument plus nous satisfaire, car, nous rendant compte des pas de géant faits par le suffrage dans les pays voisins, nous ne pouvons plus nous contenter de cette demi-mesure, et nous devons aller jusqu'au bout de notre revendication. On s'y attend d'ailleurs dans les milieux bien informés. Avant tout, notre tâche est de persuader aux membres de la Commission du Grand Conseil, qui sera chargée d'examiner ce rapport, que l'éligibilité sans l'électorat est pour nous moins que rien. Les expériences de la Hollande sont là pour le prouver. — Nous espérons en tout cas obtenir, si ce n'est tout ce que nous demandons du premier coup, en tout cas plus que ce que nous propose le Conseil d'Etat. Les amis de notre cause deviennent de jour en jour plus nombreux, et des conférences de propagande suffragiste, soit à Saint-Gall même, soit à Rorschach, Buchs, Degersheim, Oberwil, ont donné les meilleurs résultats. Enfin, les partis politiques suivants: parti jeune-radical, parti radical-démocratique, parti socialiste, parti du Grütli, se sont prononcés officiellement en faveur du suffrage des femmes. Un Comité d'action a été formé, qui compte des membres étrangers à notre Union, et qui mène une active propagande dans chaque village, dans chaque Société, ayant réussi à grouper une importante phalange de conférenciers et de conférencières. La feuille volante *Pourquoi?* nous a également déjà rendu de grands services. — Nous regrettons seulement que le Conseil d'Etat ait adressé si tardivement son message au Grand Conseil. Car, forcément, la question du suffrage des femmes ne pourra pas être étudiée par une Commission dans cette session, et tout devra être remis à la session d'automne. Mais, de toute façon, un travail considérable de propagande s'impose maintenant à nous. A. D.-T.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes*. — L'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril a réuni bon nombre de nos membres, car bien que la question à l'ordre du jour fût du ressort des affaires intérieures de l'Union, elle intéressait directement chacune: il s'agissait de l'augmentation de la cotisation. Ce sujet, en apparence terre à terre, a été l'occasion d'un rapport très élevé de M^{lle} Meyer, montrant comment cette question de finances et les divers moyens proposés pour la résoudre touchaient aux buts les plus larges de l'Union et pouvait être envisagée successivement sous l'angle de l'égalité, de la justice et de la solidarité. La proposition de la majorité du Comité de ne lever que de 1 fr. le taux de la cotisation a été écarté au bénéfice de celle de M^{lle} Sarasin d'une élévation de 2 fr., tandis que la proposition de la minorité du Comité de ne pas élever le taux de la cotisation, mais de trouver ailleurs des ressources en faisant payer une taxe d'abonnement spéciale pour la bibliothèque a réuni un chiffre assez important de voix. Cette votation n'est d'ailleurs pas définitive, la question devant encore statutairement être tranchée en dernier débat à la prochaine Assemblée générale ordinaire fixée au 23 mai, à 4 heures. — La série des thés de membres a été clôturée le 1^{er} mai par une charmante causerie, accompagnée de musique de l'époque, de M^{me} Emilie Gautier, sur M^{me} Munier-Romilly, étude sur une femme-peintre genevoise que nos lecteurs auront plaisir à lire en partie dans ce numéro du *Mouvement Féministe*. — Le printemps n'a pas ralenti l'activité du Comité ni des diverses Commissions, le premier se préoccupant spécialement dans ce moment de questions morales, longues et délicates à résoudre, la Commission des assurances notamment poussant ferme son travail dans les champs variés de l'assurance-maladie, de l'assurance scolaire, de l'assurance-vieillesse, etc. E. Gd.

Vaud. — *La Fédération des Unions de Femmes du Canton* tiendra son assemblée générale le 15 mai, à Morges, dans le bâtiment de la Concorde. A 10 h. 1/2 du matin, séance administrative réservée aux déléguées et aux membres des Unions. A 1 h. 1/4, dîner à 3 fr. à l'Hôtel du Mont-Blanc. A 2 h. 1/4, séance publique: *Union des femmes russes. Enseignement ménager. Union des productrices. Suffrage féminin*. Les membres de nos Unions, désireuses d'assister à ces séances et de prendre part au dîner, sont priées d'en avertir, avant le 12 mai, M^{lle} Raceaud, à Moudon. L. D.

Vevey. — *Union des Femmes*. — L'Union de Vevey, après un hiver rempli des occupations habituelles, a repris ce printemps son entreprise d'exposition-vente de travaux féminins. Elle fait tout pour en assurer la réussite. Les inscriptions sont venues très nombreuses, et tout fait prévoir qu'elle sera intéressante dans un domaine très étendu. L'Exposition-vente aura lieu au Casino du Rivage, du 23 au 29 mai, de 10 h. à midi et de 2 h. à 6 h. Les objets seront reçus au Casino dès le 20, à 10 h. du matin, jusqu'au 21, à 5 h. On peut encore s'inscrire à l'Union des Femmes jusqu'au 15 mai. Finance: 1 franc. Le Comité se réserve le droit de limiter l'espace accordé aux exposants. Pour les concours, chaque objet portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant le nom de l'expo-

sante. — Un marché-exposition de produits agricoles aura lieu dans le vestibule les samedi 24 et mardi 27 mai, de 10 h. à midi. — L'Union espère que le public comprendra l'esprit dans lequel elle a organisé cette manifestation et qu'il lui aidera à atteindre un peu l'idéal d'entraide féminine qu'elle a rêvé. Des exposantes se sont inscrites de plusieurs villes du canton et même de Genève. A. R.

PUBLICATIONS FÉMINISTES ET D'INTÉRÊT FÉMININ

en vente à l'Administration du *Mouvement Féministe*. Les envois ne sont faits que contre remboursement, versement au compte de chèques I. 943, ou expédition de la valeur de la commande en timbres-poste. Les frais de port sont à la charge du destinataire.

A. DE MORSIER : *Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme*. 1 brochure : 20 centimes.

Dr M. MURET : *L'Eternelle Mineure*. 1 brochure : 20 centimes.

Paul VALLOTTON, pasteur : *Le suffrage féminin à la lueur du grand orage*. 1 broch. : 40 centimes.

Benj. VALLOTTON : *La Femme et le droit de vote*. 1 broch., 20 cent.

L. BRIDEL : *Questions féministes*. 1 brochure : 50 centimes.

Emilie GOULD : *Femmes suisses au service de la patrie, jadis, aujourd'hui et demain*. 1 broch. : 25 cent.

L. HAUTESOURCE : *Le suffrage féminin*. 1 broch. : 20 centimes.

L'Union des Femmes de Genève. Ses origines. Vingt-cinq ans d'activité. 1 broch. : 25 centimes.

Le Suffrage des Femmes en pratique. 1 vol. : 1 fr. 80.

Jus Suffragii, organe mensuel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes. Edition française. Le n° : 40 cent. Abonnement : 5 fr.

Pourquoi nous demandons le droit de vote. Une feuille volante de propagande. Le mille : 10 fr. ; le cent : 1 fr.

Un message suffragiste du Président Wilson. 1 feuille volante de propagande. Le cent : 2 fr.

Carte suffragiste des Etats-Unis en 1869 et en 1918. Une feuille volante de propagande. La pièce : 5 centimes ; le cent : 80 centimes.

La Femme et la Constitution genevoise. 1 feuille volante de propagande. Le cent : 75 centimes.

Carte postale avec pensées suffragistes. La douz. : 25 centimes.

Magali HELLO : *Fallait-il la guerre?* 1 broch. : 25 centimes.

Anton SUTER : *Le droit de vote des femmes au Parlement vaudois*. 1 broch. : 10 centimes.

H. de MÜLINEN et P. CHAPONNIÈRE-CHAIX : *La revision constitutionnelle fédérale et les droits politiques des femmes suisses*. 1 broch. : 20 ct. ; les 10 : 1 fr. 50.

A. DE MADAY : *Le droit des femmes au travail*. 1 vol. : 3 fr. 50.

Id. *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. 1 brochure : 75 centimes.

A. ZOLLIKOFER : *Enquête sur les conditions de travail des gardes-malades en Suisse*. 1 broch. : 50 centimes.

E. RUDOLPH : *L'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses*. 1 broch. : 10 centimes.

M^{lle} A. MAYOR : *La Tutelle féminine*. 1 brochure : 10 centimes.

La loi fédérale sur l'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes. 1 brochure : 25 centimes.

Clichés pour projections lumineuses : Série A : Le travail de guerre des femmes anglaises (25 clichés) ; série B : Portraits de suffragistes anglais (5 clichés). Location des deux séries : 10 fr.

MONTREUX, 38, Avenue des Alpes

Téléphone 2.51

Angle Rue du Marché, au 1^{er}
(Entrée derrière la maison)

M^{lle} E. Stegmann

Sténo-Dactylo-Office

Spécialité de travaux à la Machine à écrire

Location — Réparation

VENTE AU NUMERO

Le *Mouvement Féministe* se vend au numéro :
à Genève : Librairie Eggmann, rue du Marché, 40.
à Neuchâtel : Librairie Sandoz-Mollet, rue du Seyon.
à Berne : Librairie Francke, Bubenberglplatz, 7.
à Fribourg : Magasin de tabacs Fischer, avenue de la Gare.
à Lugano : Librairie Arnold, via Perseghini.
Papeterie Wéga, quai V. Vela.
Kiosque de journaux Bariffi, quai V. Vela.
et dans les PRINCIPALES GARES de la Suisse Romande.

UNION DES FEMMES DE GENÈVE

22, rue Etienne-Dumont

Vendredi 24 mai, 4 h. précises : Assemblée générale du printemps.

Ordre du jour :

1. Rapport du Comité. — 2. Rapports : a) de la Section de Lecture, b) de l'Ouvroir, c) du Bureau de Placement, d) de la Commission des Assurances, e) de la Section de Couture, f) du Secrétariat des Intérêts féminins, g) du Bureau auxiliaire (assistance de police). — 3. Troisième débat sur le taux de la cotisation.

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18. GENÈVE Cours de Rive, 11

Salon de lecture. — Journaux.

RESTAURANT

DU

FOYER DU TRAVAIL FÉMININ

Rue du Bourg, 26 — LAUSANNE

Salon de lecture — Journaux

INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Education
GENÈVE

Ouverture du semestre d'été : Avril 1919.

En dehors des élèves réguliers, des auditeurs sont admis à tous les cours.

Demandez programmes et renseignements :

Taconnerie, 5.

Spécialité de Chocolats des premières Marques

THÉ DE CHINE ET DE CEYLAN

M^{lle} C. WANGLER

15, Place du Molard

A côté de la Station des Tramways.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif

LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10